

10 Faits divers & Justice

Près d'un an après le décès de Honorine Itouhin dans une cellule de la brigade de gendarmerie de Mandji

Le père éploré réclame aux autorités le corps de sa fille

D.P.-M.N.  
Mandji/Gabon

**ACCABLÉ** par une immense douleur depuis le décès brutal de sa fille Honorine Itouhin, dans une cellule de garde à vue de la brigade de gendarmerie de Mandji, Max Michel Nzalouma Guielou demeure inconsolable. Près d'un an après cette tragédie, ce père de famille dépité, meurtri, soutient que la tranquillité de son esprit ne sera envisageable que lorsque la dépouille de sa fille recevra « *les derniers hommages, les ultimes sacrements et un caveau pour la recueillir dignement après autant de temps passés dans une maison des pompes funèbres de Mouila* ».

Pour mémoire, la défunte Honorine Itouhin a trouvé la mort dans une cellule de la brigade de gendarmerie de Mandji, suite à une arrestation pour trouble à l'ordre public dont elle et son compagnon Mboungana Pambo, se seraient rendus coupables. En amont de cette détention, il y a une plainte portée contre Honorine Itouhin par sa rivale Anita Moutsinga à la brigade de gendarmerie de Mandji pour diffamation. Au sortir de l'audition des deux parties à la gendarmerie, une altercation oppose Honorine et Mboungana Pambo, concubin des deux rivales. Le couple



Photo : D.R

La brigade de gendarmerie de Mandji où s'est produit le drame.

est donc interpellé pour trouble à l'ordre public, puis placé, dans des cellules différentes, en garde à vue pour nécessité d'enquête.

**IMBROGLIO**• Honorine Itouhin, selon la version de la gendarmerie, aurait usé du foulard de couleur verte qu'elle portait ce jour-là (le 1er septembre 2017), pour mettre fin à ses jours. Une version que la famille éplorée conteste, d'autant que, soutient-elle, la victime, avant son incarcération, ne portait sur elle qu'un sous-vêtement, le reste de ses habits ayant été remis sous scellés dans un bureau de la brigade de gendarmerie. Ce que confirme, d'ailleurs, son compagnon qui occupait la cellule attenante. Depuis lors, la famille réclame aux gendarmes la restitution, pour corroborer la thèse de la preuve de la pendaison, du foulard objet du drame. En vain. Aussi invraisemblable que cela

paraît, cette importante pièce à conviction aurait mystérieusement disparu.

Pour qu'une solution soit trouvée à cette troublante affaire, la famille inconsolable a traîné la gendarmerie devant le tribunal de première instance de Mouila. Plusieurs mois après, c'est le statu quo. « *J'ai contacté à trois reprises la justice mais, malheureusement, nous confie le père effondré, le procureur de Mouila ne serait pas diligent dans cette affaire, il ne veut pas lire le droit* ».

Découragé par la tournure prise par les événements, Max Michel Nzalouma Guielou, qui avait, un temps, conditionné l'inhumation de son enfant à la manifestation de la vérité, a changé d'avis. En effet, il revendique maintenant aux autorités le rapatriement du corps de sa fille sur Mandji afin de procéder aux obsèques. « *Depuis le décès de ma*



Photo : D.R

Honorine Itouhin de son vivant.

*filles, mon âme n'est pas en paix. Je n'aimerais plus que son corps soit en "déshérence", sans sépulture, comme c'est le cas actuellement. Que l'État, à travers ceux qui ont pris la responsabilité d'emmener le corps de ma fille à la maison des pompes funèbres de Mouila, s'active pour le ramener à Mandji-Ndolou afin que nous puissions l'inhumer dignement* ».

C'est que Max Michel Nzalouma Guielou refuse catégoriquement de prendre la responsabilité d'engager des frais inhérents à la conservation du corps de la défunte depuis près d'un an à Casep-Ga, à sa mise en bière et à son transport sur Mandji. Le cadavre de Honorine Itouhin n'a décidément pas fini de faire parler de lui. Affaire à suivre..

Contentieux opposant l'État gabonais à Guido Santullo

L'entrepreneur italien mis en examen à Genève !

JNE  
Libreville/Gabon

**DU** nouveau dans le lourd contentieux qui oppose l'Etat gabonais à l'entrepreneur franco-italo-guinéen Guido Santullo. Les autorités judiciaires suisses ont décidé, le 29 juin dernier, à Genève, de la mise en examen du sulfureux homme d'affaires. Et de demander le gel de ses comptes. Ce développement fait suite à une plainte déposée, le 7 février dernier, en Suisse, où réside Guido Santullo. Selon notre consœur "La lettre du continent", la corruption active et le

blanchiment d'argent seraient les charges retenues contre l'ancien roi du béton gabonais. La mise en examen de Guido Santullo qui suit une plainte de l'Etat gabonais, devrait faire l'effet d'une bombe à Libreville, tant les fonctionnaires et hiérarques du pays ayant travaillé main dans la main avec l'entrepreneur italien sont nombreux précise le périodique. « *Le Palais du bord de mer a travaillé en petit comité sur cette procédure avant le dépôt effectif de la plainte le 7 février dernier, en Suisse, où réside Guido Santullo. La justice française, qui s'intéresse au même dossier, envisage de se joindre à la*



Photo : MSM

La justice suisse a demandé le gel des comptes de Guido Santullo.

*procédure suisse* », croit savoir "La lettre du continent". L'entrepreneur Guido Santullo, patron du

groupe Séricom, a longtemps dominé le marché gabonais du BTP (Bâtiment et travaux publics). Mais, il a été au cœur

d'une tempête judiciaire ayant conduit en prison de nombreux responsables d'administrations en charge de travaux et autres infrastructures pour des faits de corruption présumée, dans le cadre de l'opération Mamba initiée par les autorités gabonaises pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite. Mais, contre toute attente, Santullo a saisi les instances judiciaires internationales aux fins de voir condamner l'Etat gabonais à lui payer des sommes d'argent au titre de travaux réalisés au Gabon. Bien évidemment, l'Etat gabonais n'est pas resté les bras croisés. La preuve..

Faits d'ailleurs

**Il se tue après avoir assassiné son ex-épouse**  
Un boucher d'une quarantaine d'années a tué son ex-femme à coups de couteau, puis a retourné l'arme contre lui lundi soir à Grignon (France). L'ex-épouse s'était rendue chez son ex-mari pour chercher leur fils, qui était parti faire du vélo au moment du drame. Des voisins ont été alertés par les cris de la femme dans le jardin et l'un d'eux aurait tenté d'intervenir, mais l'ex-mari, armé d'un couteau, l'a fait reculer et il a alors appelé les secours. Plusieurs couteaux ont été retrouvés dans la maison. La procureure a saisi la brigade de recherches, ainsi que la police scientifique.

Elle roule 35 km avec son ex-compagnon sur le capot

À Lauderhill (Etats-Unis), une violente dispute a éclaté, hier, entre Patresha Isidore, 24 ans, et son ex-compagnon Junior Francis 22 ans. Ce dernier avait besoin de la Mercedes, qui appartient aux deux membres du couple, pour aller chercher leur fille de 5 ans. Mais Isidore a refusé catégoriquement et a commencé à quitter la résidence au volant du véhicule. Pour l'empêcher de partir, Junior est monté sur le capot de la voiture. Mais la femme a continué sa route. Elle a roulé ainsi durant 35 km, à plus de 120 km/h, avant de stopper son véhicule à une intersection. Lorsque le jeune homme se trouvait sur le capot, il a réussi à appeler la police en tenant son téléphone d'une main et en tenant la Mercedes de l'autre. Il a expliqué ne pas vouloir porter plainte contre son ex parce qu'ils ont une fille en commun. Patresha a été remise en liberté et sera poursuivie pour mise en danger.

Il s'évanouit au volant et fauche une fillette

À Roubaix (France), un homme, âgé de 87 ans, se trouvait au volant de sa voiture, hier, lorsqu'il s'est évanoui et a perdu le contrôle de son véhicule. Au même moment, une fillette de 8 ans marchait sur le trottoir avec sa maman lorsqu'elle a été fauchée par la voiture de l'octogénaire. L'enfant a été transportée à l'hôpital où elle se trouve entre la vie et la mort. Quant au conducteur, il a été hospitalisé en état de choc.